

Communiqué de presse du 16 septembre 2020

**100% santé, une réforme à l'épreuve de la crise Covid**

**À la sortie du Comité de suivi du 100% santé, le président du CTIP, Djamel Souami tient à rappeler que les institutions de prévoyance sont pleinement engagées dans la réussite de cette réforme. Elles veulent aussi préserver l'équilibre financier des contrats dans un contexte où les effets de la crise sanitaire tant sur la réforme que sur les équilibres généraux des complémentaires santé restent à venir.**

**Les institutions de prévoyance tiennent leurs engagements pour l'accès aux soins...**

Le Comité de suivi du 15 septembre qui réunissait autour d'Olivier Véran au Ministère des Solidarités et de la Santé, tous les acteurs de la complémentaire santé (CTIP, FFA, FNMF) et les professionnels de santé a mis en lumière les efforts réalisés par les institutions de prévoyance pour parvenir à mettre en place le 100% santé sans impact tarifaire spécifique en 2020. Malgré la crise sanitaire et ses conséquences notamment en termes de fonctionnement sur le terrain, elles seront prêtes pour l'entrée en vigueur de la dernière phase au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le CTIP rappelle que les IP sont des partenaires essentiels de la réforme 100% santé, réforme qu'elles ont accompagné aussi bien dans son élaboration que dans sa mise en œuvre. Elles partagent l'objectif de permettre au plus grand nombre d'accéder à des soins et à des services de qualité à un prix raisonnable, grâce au contrat collectif. La 13<sup>ème</sup> édition du baromètre CTIP-Crédoc fait ainsi état d'une progression de 6 points de la satisfaction des salariés concernant les tarifs de leurs complémentaires santé, donc une satisfaction croissante toujours plus importante pour ceux bénéficiant d'un contrat collectif.

**...et restent vigilantes pour pouvoir pérenniser un haut niveau de protection dans leurs contrats**

Les institutions de prévoyance ont consenti des efforts plus que substantiels (1,3 mds €) pour accompagner les entreprises et les salariés pendant la crise : exonérations ou reports de cotisations, prise en charge élargie des indemnités journalières d'arrêt de travail ou du chômage partiel, aides financières d'urgence pour les situations critiques. Parce qu'elles sont, auprès des entreprises, au cœur du tissu économique, elles vont également subir d'importantes charges dues aux effets de la crise économique. Dès la fin d'année et

vraisemblablement tout au long du prochain exercice, l'augmentation des faillites et des pertes d'emplois pèsera sur les équilibres des contrats collectifs, en raison notamment de la portabilité des garanties santé et prévoyance. Celle-ci permet d'assurer à ceux qui ont perdu leur emploi le maintien de leurs couvertures pendant un an.

« Dans le cadre du contrat collectif, nous avons une gestion dédiée à l'intérêt commun de l'entreprise et de ses salariés. C'est ce qui a motivé nos actions pendant la crise et explique la préservation des couvertures ces dernières années malgré les effets combinés de la hausse des prestations et de la baisse des taux d'intérêts. Nous devons désormais préserver nos équilibres économiques afin d'assurer la pérennité des couvertures. Aussi, nous respecterons notre engagement de ne pas augmenter les tarifs au titre de la mise en place du 100% santé. En revanche, nous nous préparons à tenir compte des autres paramètres pour les négociations tarifaires qui s'engageront dans les prochaines semaines et ce d'autant plus que nous allons de nouveau être mis à contribution dans le prochain PLFSS » alerte le président du CTIP, Djamel Souami qui rappelle également « que les tarifs des contrats collectifs résultent du dialogue social ».



#### À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 38 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

#### Contact presse

**Miriana Clerc**

Tél. : 06 74 19 20 50

Courriel : [clerc@ctip.asso.fr](mailto:clerc@ctip.asso.fr)

[www.ctip.asso.fr](http://www.ctip.asso.fr)